

## CHALLENGE FAIR PLAY 2023/2024 CHAMPIONNAT SENIORS

### PENALITES FAIR PLAY AU 10 01 2024

• Vous trouverez ci-dessous la liste des clubs pénalisés au Challenge Fair Play championnat seniors pour la saison 2023/2024, état au 10 01 2024 (prise en compte des sanctions en championnat des Commissions de Discipline, statuts et règlements et commission appel jusqu'à cette date).

*Sous réserve dossiers en instance\*.*

#### • Départemental 1 :

AUTREY : 4 pénalités  
COLOMBE : 7 pénalités  
FC 4 RIVIERES 2 : 2 pénalités  
LURE JS 2 : 3 pénalités  
NOIDANS VESOUL 3 : 4 pénalités  
PAYS LUXEUIL : 12 pénalités  
VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE : 6 pénalités

#### • Départemental 2 :

##### Groupe A :

FC 2 VELS : 10 pénalités  
MONTS GY : 5 pénalités  
RIGNY : 5 pénalités  
RIOZ/ETUZ/CUSSEY 3 : 1 pénalité  
TRAVES : 2 pénalités  
VAL PESMES : 2 pénalités

##### Groupe B :

AMANCE/CORRE/POLAINCOURT : 2 pénalités  
FOUGEROLLES : 6 pénalités  
FRANCHEVELLE : 6 pénalités  
MAGNY VERNOIS : 2 pénalités  
VALLEE BREUCHIN : 4 pénalités  
VESOUL FC 3 : 3 pénalités  
VESOUL RC : 2 pénalités

#### • Départemental 3 : phase I automne 2023

##### Groupe A :

CHAMPLITTE : 2 pénalités  
FC 2 VELS 2 : 2 pénalités  
FC 4 RIVIERES 3 : 7 pénalités  
PERROUSE 4 : 4 pénalités

Groupe B :

Néant

Groupe C :

ENTENTE FAUCOGNEY/SERVANCE TERNUAY : 3 pénalités

FONTAINE : 5 pénalités

LURE SPORTING : 6 pénalités

MELISEY/ST BARTHELEMY 2 : 4 pénalités

Groupe D :

FROTEY VESOUL 2 : 3 pénalités

FC LAC : 6 pénalités

LURE SPORTING 2 : 370 pénalités

**• Départemental 4 : phase I automne 2023**

Groupe A :

Néant

Groupe B :

Néant

Groupe C :

Néant

Groupe D :

BREUREY : 14 pénalités

ENTENTE JUSSEY 2/GOURGEONNE 2 : 3 pénalités

Groupe E :

BREUCHES : 8 pénalités

JASNEY 2 : 2 pénalités

ST LOUP/CORBENAY/MAGNONCOURT 3 : 8 pénalités

Groupe F :

Néant

\*\*\*\*\*

**RAPPEL REGLEMENT :**

**LA PENALISATION DES CLUBS NON FAIR-PLAY SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT :**

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par la Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et en fin de saison une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliqué (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches (en dehors de celles n'attribuant que le match automatique) : 1 pénalité par match.

Suspension à temps : 3 pénalités par mois.

5 - Equipe totalisant :

- de 5 à 10 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 11 à 20 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 21 à 30 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 31 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 100 pénalités : moins 15 points au classement.
- supérieur à 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Le Directeur Administratif,  
**Raphaël TAVERDET**

RAPPEL :

*Les décisions sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*